



## Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 26 avril 2021, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème du «Comité Européen de la Protection des Données», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
  - en allemand: Europäischer Datenschutzausschuss
  - en français: Comité Européen de la Protection des Données
  - en italien: Comitato europeo per la protezione dei dati
  - en anglais: European Data Protection Board
- b. le sigle (abréviation)
  - en allemand: EDSA
  - en français: CEPD
  - en italien: CEPD
  - en anglais: EDPB
- c. l'emblème



26 avril 2021

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

